

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2017

DÉCISION N° 2017 / 41 / PPE / 1

PROJET DE REVISION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ENERGIE

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment l'article L121-8,
- vu le courrier de la directrice de l'énergie du ministère de la Transition écologique et solidaire du 10 août 2017 et le dossier annexé,

Considérant que :

- dans le cadre législatif constitué par la loi de transition énergétique pour une croissance verte du 17 août 2015, il convient d'associer les citoyens à l'élaboration des priorités d'action des pouvoirs publics dans le domaine de l'énergie,
- les enjeux sociaux, économiques et environnementaux qui s'attachent à ce programme sont très importants,
- les délais pour réviser cette programmation sont restreints, la programmation pluriannuelle de l'énergie devant être révisée avant le 1er janvier 2019

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Le projet de révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie fera l'objet d'un débat public qui se tiendra au premier trimestre 2018.

La Commission nationale du débat public en confiera l'animation à une commission particulière qu'elle désignera.

Le Président



Christian LEYRIT